

**Groupe d'experts gouvernementaux
des Hautes Parties contractantes
à la Convention sur l'interdiction ou
la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

2 septembre 2010
Français
Original: anglais

Deuxième session de 2010

Genève, 30 août-3 septembre 2010

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**Quatrième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée
de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation
de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être
considérées comme produisant des effets traumatiques
excessifs ou comme frappant sans discrimination**

Dates, lieu et structure de la quatrième Conférence d'examen

**Présenté par le Président désigné de la Réunion de 2010 des Hautes Parties
contractantes à la Convention**

Dates

1. 17-25 novembre, 2011, après la cinquième Conférence annuelle des États parties au Protocole V (14-15 novembre 2011) et la douzième Conférence annuelle des États parties au Protocole II modifié (16 novembre 2011).

Lieu

2. Genève, Office des Nations Unies à Genève.

Structure

3. **Structure du processus préparatoire:** elle sera définie par le Groupe d'experts gouvernementaux. Le nombre et la durée des sessions du Groupe d'experts gouvernementaux seront déterminés par la Réunion de 2010 des Hautes Parties contractantes à la Convention en fonction du ou des mandats.

4. **Structure de la Conférence d'examen:**

- a) Plénière;
- b) Commission de vérification des pouvoirs, chargée d'examiner les pouvoirs des représentants;
- c) Comité de rédaction, chargé de coordonner les travaux de rédaction et d'éditer tous les textes dont elle est saisie par la Conférence ou ses grandes commissions, sans y apporter de modifications quant au fond;

- d) Grande Commission I, dotée du mandat suivant:
 - i) Examiner la portée et le fonctionnement de la Convention et des Protocoles y annexés;
 - ii) Examiner l'état et le fonctionnement du mécanisme de contrôle du respect des dispositions de la Convention et des Protocoles y annexés;
 - iii) Examiner la mise en œuvre du Plan d'action sur l'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés;
 - iv) Examiner le Programme de parrainage au titre de la Convention et son fonctionnement;
 - v) [...];
 - vi) Assurer le suivi.
- 5. Grande Commission II, dotée du mandat suivant:
 - a) Examen de nouvelles propositions concernant des protocoles additionnels;
 - b) Examen de la question des armes à sous-munitions;
 - c) Examen de la question des mines autres que les mines antipersonnel;
 - d) Abrogation du Protocole II;
 - e) [...];
 - f) Activités de suivi.
